



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mai 2025

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Fonds européen d'investissement amplifient leur soutien à l'investissement agricole à hauteur de 2 milliards d'euros

- Cette augmentation de l'enveloppe de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) s'inscrit dans la continuité de la première phase du dispositif.
- D'ici à 2028, plus de 15 000 agriculteurs devraient bénéficier de ce fonds de garantie, pour un volume d'investissements dépassant les 2 milliards d'euros.
- Elle complète les initiatives régionales déjà engagées par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) dans trois régions françaises en soutien au secteur de l'agriculture

Paris, le 21 mai 2025. Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé une convention aux côtés des représentants de quatre réseaux bancaires partenaires (Arkéa, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel Alliance Fédérale). Cette signature marque le lancement de la seconde phase de déploiement de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF).

Portée par les bons résultats d'une première phase qui a permis de générer 2,7 milliards d'euros d'investissements agricoles sur le territoire, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a décidé de poursuivre cette initiative en augmentant les moyens du fonds de garantie. Ce dispositif très opérationnel est ainsi prolongé jusqu'en décembre 2028. Il permettra de garantir certains prêts agricoles de manière ciblée afin de soutenir la souveraineté agricole, la transformation, l'installation et l'ancrage territorial.

L'objectif de l'INAF est de soutenir la création de valeur ajoutée et la transformation des systèmes de production. Pour y parvenir, les projets d'investissement financés visent notamment à :

- renforcer le renouvellement des générations et l'installation des jeunes agriculteurs ;
- mieux répondre aux attentes des consommateurs en renforçant le développement des filières de qualité et en encourageant l'ancrage territorial et les circuits de proximité ;
- transformer les modèles agricoles pour une meilleure performance économique, sociale, environnementale et sanitaire ;
- encourager la diversification des activités et ainsi les revenus agricoles ;
- moderniser les équipements et infrastructures agricoles dans une logique de durabilité, de performance et de résilience.

L'INAF est accessible pour les exploitations agricoles, les candidats à l'installation en agriculture, les petites et moyennes entreprises exerçant une activité agricole ou dont à minima 50% du capital est détenu par une société à objet agricole ou pour les sociétés holding.

Une première phase très concluante

La première phase lancée en 2019 a connu un succès majeur puisque près de 8 500 prêts agricoles ont été financés pour un total de 1 milliard d'euros de crédits mobilisés permettant de générer 2,7 milliards d'euros d'investissements agricoles sur le territoire.

Elle a permis d'accompagner des projets de transformation et de transitions portés par les agriculteurs :

- Plus de 80% des projets financés sont en faveur des nouveaux installés, plus de 70% des bénéficiaires finaux ont moins de 40 ans ;
- Environ 80% d'entre eux visent une meilleure réponse aux attentes des consommateurs et la transformation des modèles agricoles.

C'est dans le cadre du Grand Plan d'Investissement 2018-2022 et du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture 2024-2028 que le FEI a conçu cette initiative en collaboration avec le ministère chargé de l'Agriculture.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

« Dans un contexte où notre agriculture est confrontée à de profondes transformations, je me réjouis du renforcement de ce dispositif ambitieux, fruit d'un partenariat stratégique avec le Fonds européen d'investissement. Cette nouvelle phase de l'INAF témoigne de notre volonté d'accompagner concrètement les agriculteurs dans la transition de leurs modèles, de favoriser l'installation des jeunes et de renforcer notre souveraineté agricole. Je nous félicite de ce partenariat stratégique pour notre agriculture ».

Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement

« Ce partenariat est un excellent exemple de la mobilisation conjointe des ressources européennes et nationales pour répondre aux besoins concrets du terrain. C'est un dispositif qui a fait ses preuves et démontré son utilité pour stimuler l'investissement dans l'agriculture, en particulier pour les jeunes agriculteurs, et favoriser sa transformation en la rendant plus innovante et durable ».

Marjut Falkstedt, directrice générale du Fonds européen d'investissement

« Le secteur agricole constitue une priorité stratégique pour le FEI. Avec l'INAF, nous démontrons notre capacité à mobiliser des outils financiers puissants au service des exploitants agricoles et des territoires. Cette nouvelle phase traduit notre volonté de soutenir durablement l'investissement agricole, d'accompagner les transitions environnementales et de favoriser l'installation des jeunes générations ».

À propos du FEI

Le Fonds européen d'investissement fait partie du Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI). Sa mission principale est de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) européennes en les aidant à accéder aux financements. Le FEI conçoit et développe des instruments de capital-risque et de capital-développement, des garanties et des instruments de microfinance qui ciblent spécifiquement ce segment de marché. À ce titre, le FEI contribue à la réalisation d'objectifs politiques clés de l'Union européenne tels que la compétitivité et la croissance, l'innovation et la numérisation, l'impact social, les compétences et le capital humain, ainsi que l'action en faveur du climat et la viabilité environnementale.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Groupe BEI - Christophe Alix, M. +33 6 11 81 30 99, e-mail: c.alix@eib.org

Groupe BEI - Andrea Morawski, a.morawski@eib.org, Gsm: +352 691 284 349 / tel.: +352 4379 83427

Site internet : www.bei.org/press - Service de presse : presse@bei.org